



*Secrétariat du Programme régional océanien de l'environnement  
(PROE)*

INFORMATIONS DESTINÉES AUX CANDIDATS  
**Spécialiste en suivi et évaluation, Projet de gestion des  
déchets pour l'océan Pacifique (POLP)**

## **SOMMAIRE**

A. INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LE PROE

B. LE PROJET DE GESTION DES DÉCHETS POUR L'OCÉAN PACIFIQUE

C. DESCRIPTION DU POSTE

D. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

E. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

## A. Informations générales sur le PROE

Le *Programme régional océanien de l'environnement* (PROE) est l'organisation régionale fondée par les gouvernements et les administrations du Pacifique, chargée de protéger et de gérer l'environnement et les ressources naturelles de la région.

Son siège se trouve à Apia, au Samoa. Il compte quelque 100 employés. Le PROE dispose également d'un bureau aux Fidji, dans la République des îles Marshall et au Vanuatu, ainsi que des agents du PROE en poste aux îles Salomon.

Le PROE dispose d'un budget annuel d'environ 33 millions USD pour l'année 2020.

La création du PROE en 1993 témoigne clairement à la communauté internationale de l'engagement profond des gouvernements et administrations insulaires du Pacifique en faveur d'une meilleure gestion de l'environnement dans le cadre du développement durable.

Les orientations stratégiques du PROE sont clairement définies dans son Plan stratégique 2017-2026. Le Plan définit le mandat, la vision et les programmes de l'organisation et insiste sur l'importance de fournir efficacement des services aux États et territoires membres du PROE.

### Mandat

Le PROE a pour **mandat** de promouvoir la coopération dans la région Pacifique et d'apporter son aide aux pays et territoires du Pacifique afin de contribuer à la protection et à l'amélioration de son environnement ainsi qu'à la pérennisation de son développement pour les générations actuelles et futures.

### Vision

Le PROE est régi par sa **vision de l'avenir** :

« L'environnement océanien, garant de nos modes de subsistance et de notre patrimoine naturel, en harmonie avec nos cultures. »

### Membres

Le PROE compte 21 pays et territoires insulaires océaniques membres :

- Samoa américaines,
- Îles Cook,
- États fédérés de Micronésie,
- Fidji,
- Polynésie française,
- Guam,
- Kiribati,
- Îles Marshall,
- Nauru,
- Nouvelle-Calédonie,
- Nioué,
- Îles Mariannes du Nord,
- Palaos,
- Papouasie–Nouvelle-Guinée,
- Samoa,
- Îles Salomon,
- Tokélaou,
- Tonga,
- Tuvalu,
- Vanuatu, et
- Wallis et Futuna ;

et cinq pays membres métropolitains :

- Australie,
- France,
- Nouvelle-Zélande,
- Royaume-Uni et
- États-Unis d'Amérique ;

ayant des intérêts directs dans la région.

### **Buts et objectifs du PROE**

Le PROE poursuit le renforcement et l'ajustement de ses capacités institutionnelles, de ses compétences et de ses systèmes afin de mieux soutenir ses Membres en leur offrant ainsi qu'à leurs partenaires des services plus intégrés, plus réactifs et plus rentables, tout en améliorant la coordination des efforts régionaux.

Les Membres sont convenus que le plan doit couvrir une période de dix ans afin de traiter des priorités essentielles pour l'environnement ainsi que les priorités stratégiques associées au niveau social et de la gouvernance qui se retrouvent dans les buts et objectifs régionaux de la stratégie, ainsi que dans les « Valeurs » essentielles du PROE.

### **Objectifs régionaux**

- **Objectif régional 1** : Les communautés océaniques bénéficient d'une résilience au changement climatique renforcée
- **Objectif régional 2** : Les communautés océaniques bénéficient d'écosystèmes insulaires et océaniques sains et résilients
- **Objectif régional 3** : Les communautés océaniques bénéficient d'une gestion améliorée des déchets et de la lutte contre la pollution.
- **Objectif régional 4** : Les communautés océaniques et leur environnement bénéficient des engagements pris en faveur des bonnes pratiques de gouvernance environnementale et de leur application.

### **Objectifs organisationnels**

- **Objectif organisationnel 1** : Le PROE dispose de systèmes d'information, de connaissances et de communications qui fournissent les bonnes données aux bonnes personnes au bon moment et influencent positivement les changements organisationnels, comportementaux et environnementaux.
- **Objectif organisationnel 2** : Le PROE dispose de procédures multidisciplinaires concernant l'exécution de programme et le soutien des Membres pour le développement de stratégies et de politiques au niveau national et régional.
- **Objectif organisationnel 3** : Le PROE bénéficie d'une base de financement fiable et pérenne permettant d'obtenir des résultats dans le domaine environnemental, dans l'intérêt de la région des îles du Pacifique, et gère ses programmes et son fonctionnement de manière à respecter le budget convenu.
- **Objectif organisationnel 4** : Le PROE joue un rôle de premier plan et s'implique dans des partenariats et des projets collaboratifs fructueux.
- **Objectif organisationnel 5** : Le PROE peut compter sur un groupe de personnes dotées des dispositions, des connaissances et des compétences qui lui permettront de concrétiser sa vision régionale commune.

### **Les valeurs du PROE**

Le PROE aborde les défis environnementaux auxquels est confronté le Pacifique en se fondant sur quatre **valeurs** simples. Ces valeurs se retrouvent dans tous les aspects de notre travail :

- Nous valorisons l'**environnement**.
- Nous valorisons nos **communautés**.
- Nous valorisons la **prestation de services** ciblés et de haute qualité.
- Nous valorisons l'**intégrité**.

## B. Le projet de gestion des déchets pour l'océan Pacifique

Les déchets marins représentent un défi environnemental, sanitaire et économique urgent à relever pour les pays insulaires du Pacifique. La pollution plastique, en particulier, met en danger les moyens de subsistance des communautés des îles océaniques qui sont tributaires des systèmes côtiers pour la nourriture, le commerce et le tourisme. Les plastiques ont des effets dommageables sur les poissons et d'autres organismes marins, les récifs coralliens, les plages et les forêts de mangrove et dévalorisent l'attrait des côtes, menaçant le secteur en expansion du tourisme.

Lors des rencontres des dirigeants du Forum des îles du Pacifique en 2017 et 2018, ces derniers se sont engagés à envisager rapidement des mesures visant à réduire les plastiques à usage unique et à approuver le Plan d'action régional océanique sur les déchets marins du PROE (ou plus simplement, le « Plan d'action sur les déchets marins »).

De nombreux pays océaniques ont déjà commencé ou annoncé des initiatives visant à réduire les plastiques, telles que l'interdiction de l'utilisation ou l'application d'amendes en cas d'utilisation de sacs en plastique, l'interdiction des pailles en plastique et des récipients en polystyrène et l'instauration d'un système de consignes. Ces initiatives soulignent l'engagement solide de la région du Pacifique dans la lutte contre la pollution plastique marine.

### Démarrage du projet

Le Projet de gestion des déchets pour l'océan Pacifique (POLP) est né du désir du gouvernement australien d'aider le PROE et les États insulaires océaniques à mettre en œuvre des actions concertées dans le cadre du Plan d'action sur les déchets marins, et s'inscrit plus largement dans le soutien apporté par le gouvernement australien pour des mers durables dans le Pacifique.



Le POLP est financé par le ministère australien des Affaires étrangères et du Commerce (DFAT) par l'intermédiaire du *Australian Aid Program* et est administré par le département de l'Agriculture, l'Eau et l'Environnement (DAWE) pour le compte du gouvernement australien dans le cadre d'une entente de financement avec le PROE comme partenaire régional pour la mise en œuvre.

Le travail préliminaire de conception pour ce projet a débuté en mars 2019 et avaient pour contributeurs des représentants du PROE, des donateurs de la région du Pacifique et des fonctionnaires

du département australien de l'Agriculture, l'Eau et l'Environnement. Initialement, le projet a été conçu pour lutter contre la menace de la pollution marine et proposer des actions identifiées dans le cadre du Plan d'action sur les déchets marin programmé sur quatre ans soutenu par un financement à hauteur de 8 millions AUD par le gouvernement australien. En juillet 2019, l'Australie a prolongé son engagement par un investissement de six ans dans le projet, qui représente 16 millions AUD.

Au regard de l'enthousiasme avec lequel les États insulaires océaniques se sont attaqués à ce problème, le financement du gouvernement australien dans le cadre du POLP représente tombe à point nommé pour apporter l'assistance technique, renforcer les capacités et les ressources nécessaires à la mise en œuvre des mesures de réduction du plastique.

### **Projet - Résultats à long terme**

Les résultats à long terme de ce projet sont :

*« Moins de déchets marins dans les environnements côtiers des pays insulaires du Pacifique en réduisant la mise à disposition de catégories sélectionnées de plastiques à usage unique problématiques aux foyers et au secteur touristique (à savoir les sacs en plastique, le polystyrène, les pailles, les bouteilles en PET et autres produits) »*

### **Projet - Résultats à moyen terme**

Le projet a été conçu pour soutenir les pays insulaires du Pacifique par le biais d'une approche intégrée qui tient compte des lois, des politiques et des programmes, qui accroît la sensibilisation des consommateurs, modifie les comportements, favorise la collaboration avec les groupes industriels et les petites entreprises, identifie et fournit les informations sur des produits et des pratiques alternatives durables.

En conséquence, les cinq résultats intermédiaires (à moyen terme) qui orienteront l'investissement dans le projet sont :

1. L'interdiction, la pénalisation et d'autres instruments, réglementés ou volontaires, quant à l'utilisation de plastique à usage unique sont adoptés/ documentés/ mis en œuvre.
2. Les consommateurs locaux et de passage (femmes, hommes, filles, garçons) utilisent moins de plastiques à usage unique et plus de produits
3. Les secteurs cibles, entreprises et commerces adoptent des mesures de réduction des plastiques.
4. Des produits et des pratiques alternatifs sont identifiés dans l'optique de les adopter; et
5. Le PROE, en tant qu'organisme directeur régional mène avec succès la mise en œuvre du Plan d'action sur les déchets marins.

### **Projet – Focalisation géographique**

Le financement du projet soutiendra, conseillera et aidera les États insulaires océaniques suivants : les îles Cook, les États fédérés de Micronésie, les Fidji, Kiribati, Nauru, Nioué, Palaos, la Papouasie–Nouvelle-Guinée, la République des Îles Marshall, le Samoa, les îles Salomon, les Tonga, Tuvalu et

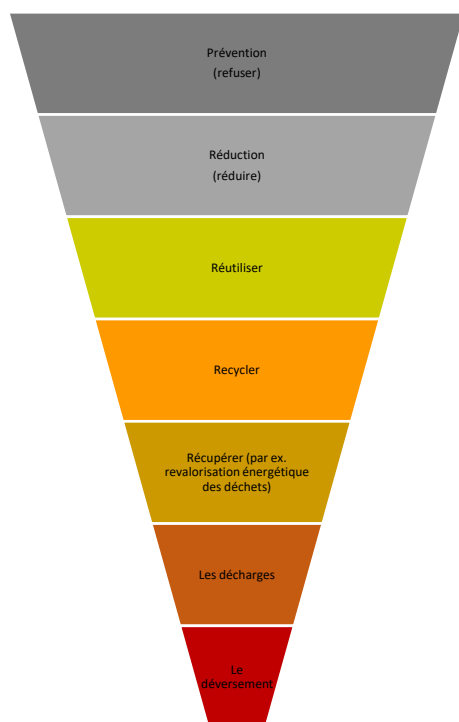
Vanuatu. Ces pays en profiteront soit par un soutien direct des activités destinées à réduire les plastiques à usage unique soit par le biais d'initiatives régionales dans le cadre du Projet, un partage de connaissances, des exemples de résultats probants et de meilleures pratiques qui émergent avec les actions du projet mis en œuvre dans des pays homologues océaniques.

### ***Projet – Objectif menace environnementale***

Le POLP travaillera à la réduction du volume des plastiques à usage unique qui finissent en déchets marins dans les environnements côtiers en veillant à diminuer l'utilisation de ces plastiques d'origine terrestre, principalement émis par les déchets des foyers et l'industrie du tourisme, notamment

- les sacs plastiques ;
- Les emballages en polystyrène pour les plats à emporter ;
- Les couverts, assiettes et gobelets en plastique ;
- Les pailles en plastique ; et
- Les bouteilles en PET.

Le Plan d'action sur les déchets marins détermine une hiérarchie d'actions en matière de gestion de déchets (inspiré du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE). Les activités du POLP seront principalement dédiées aux actions « Refuser » et « Réduire » :



### ***Projet – Coordination et engagement des donateurs de la région pacifique***

Afin d'optimiser les résultats pour chaque nation du Pacifique ainsi que pour la région, le Projet interviendra également au nom du PROE pour coordonner et faciliter les partenariats avec les agences gouvernementales, les donateurs, les partenaires, l'industrie et les groupes communautaires en vue de réduire les principales sources de déchets plastiques marins dans le cadre du Plan d'action sur les déchets marins.

Les compétences et l'expertise de l'équipe du projet viendront compléter d'autres programmes de gestion des déchets financés par des donateurs, en particulier ceux qui sont liés à la pollution plastique marine. Le projet a été conçu de manière à permettre à d'autres donateurs d'investir et de pouvoir l'étendre géographiquement - ou d'orienter un soutien pour des actions recommandées du Plan d'action sur les déchets marins qui sont actuellement en dehors du champs d'application du POLP.

### ***Projet – Équipe chargée de la mise en œuvre***

L'investissement du gouvernement australien dans le POLP comprend notamment un financement destiné au PROE pour constituer une équipe dédiée aux déchets marins qui mettra en œuvre le POLP et coordonnera des initiatives similaires dans la région. L'équipe sera constituée de :

- Un responsable principal de projet ;
- un responsable de la communication et des relations avec les parties prenantes ; et
- un spécialiste du suivi et de l'évaluation (ce recrutement).

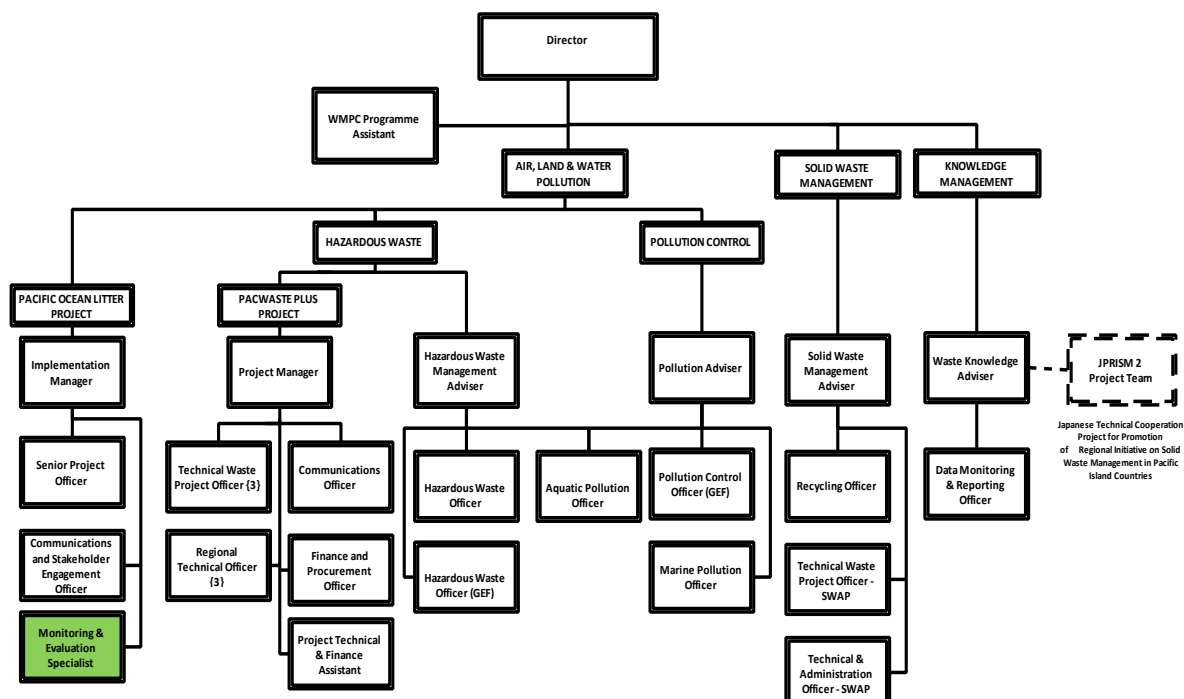


Le gouvernement australien soutient également le déploiement d'un agent du département australien de l'Agriculture, l'Eau et l'Environnement détaché en tant que « responsable de la mise en œuvre » pour une durée de trois à quatre ans, qui pilotera le projet et gèrera l'équipe dédiée aux déchets marins.

## C. DESCRIPTION DU POSTE

<b>Intitulé du poste :</b>	Spécialiste en suivi et évaluation – Projet de gestion des déchets pour l’océan Pacifique
<b>Programme :</b>	La gestion des déchets et la lutte contre la pollution
<b>Équipe :</b>	Projet de gestion des déchets pour l’océan Pacifique (POLP)
<b>Est rattaché(e) à :</b>	Responsable de la mise en œuvre, POLP
<b>Est responsable de : (Nombre total de personnes)</b>	Aucune
<b>Objet du poste :</b>	<p><b>Ce poste vise à :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en œuvre le <i>Plan de suivi, évaluation, présentation de rapports et apprentissage</i>.</li> <li>• Piloter la mise en œuvre du suivi, de l’évaluation et de la présentation de rapports pour les activités par rapport au cadre des résultats du projet et aux plans de travail annuels ;</li> </ul>
<b>Date :</b>	Avril 2020

### Contexte organisationnel



## Grands secteurs de réalisation

Le poste de **spécialiste en suivi et évaluation** englobe les grands secteurs de réalisation suivants :

1. Mise en œuvre et gestion du *Plan de suivi, évaluation, présentation de rapports et apprentissage* ;
2. Suivi, évaluation et comptes rendus conformément aux activités validées du plan de travail annuel et conformément au cadre des résultats du projet ;
3. Élaboration et utilisation d'outils et de processus de suivi et d'évaluation efficaces ;
4. Fournir un appui, des conseils, des formations et des évolutions en matière d'outils et de démarches pour le suivi et l'évaluation des activités ;
5. Médiation, réseautage, partenariats et collaboration.

**Les exigences, attentes et normes de performance pour l'exécution des fonctions susmentionnées sont identifiées ci-après.**

<b>(Tâches) Responsabilités du titulaire du poste :</b>	<b>(Performances) Indicateurs de bonne performance :</b>
<p><b>1. Rendre opérationnel et gérer le <i>Plan de suivi, évaluation, communication de rapports et apprentissage du POLP</i> ;</b></p> <p>a) Diffuser et rendre opérationnel le Plan de suivi, d'évaluation, de communication de rapports et d'apprentissage, qui repose sur le cadre des résultats du projet, conformément aux exigences du PROE et d'autres parties, le(s) cadre(s) de suivi des résultats et en consultation avec les pays participants, le donateur (y compris les consultants pour la conception S&amp;E nommés par le donateur) et d'autres parties prenantes pertinentes.</p> <p>b) Veiller à ce que les plans S&amp;E du projet soient conformes :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>i. au cadre de suivi des résultats du PROE ;</li> <li>ii. à la conception du projet ;</li> <li>iii. au Plan d'action régional de lutte contre les déchets marins dans le Pacifique (et autres cadres régionaux et mondiaux pertinents) ; et</li> <li>iv. aux normes en matière de suivi et d'évaluation du DFAT (lorsque cela est pertinent et n'entre pas en conflit avec les exigences S&amp;E du PROE, auquel cas les normes du DFAT prévalent).</li> </ol> <p>c) Veiller à ce que le suivi et l'évaluation du projet servent à la collecte et à la</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le Plan de suivi, d'évaluation, de communication de rapports et d'apprentissage est prêt à être appliqué et validé par le comité de gestion du projet.</li> <li>• Le plan est bien compris par l'équipe du projet et est appliqué efficacement pour toutes les activités du projet ;</li> <li>• Le plan est adapté au projet tel qu'il a été conçu, au plan de mise en œuvre général du projet, au cadre de suivi des résultats du PROE, à d'autres cadres régionaux et mondiaux applicables et pertinents, aux exigences pertinentes de donateurs ;</li> <li>• Le plan permet à l'équipe du projet d'assurer un suivi efficace de la progression et du degré de réussite/performance et des avancées vers les résultats intermédiaires et finaux du projet ;</li> <li>• Le plan soutient la collecte de données et d'informations utiles, y compris les leçons apprises, pour appuyer les informations communiquées par rapport aux résultats finaux du projet et les éventuels progrès vers les impacts à long terme.</li> <li>• Les informations générées dans le cadre du Plan de suivi, d'évaluation, de communication de rapports et d'apprentissage peuvent être intégrées dans</li> </ul>

<p>transmission de données et d'informations sur les leçons apprises, les meilleures pratiques, les questions sociales transversales telles que l'égalité des genres, l'insertion du handicap et les considérations environnementales et à démontrer une avancée vers les résultats intermédiaires et finaux du projet et les objectifs à long terme.</p>	<p>les publications du projet, lors d'évènements clés (p. ex. des réunions de groupe de travail) et sur le site Internet/la page du projet.</p>
<p><b>2. Suivi, évaluation et comptes rendus conformément aux activités validées du plan de travail annuel et conformément au cadre des résultats du projet :</b></p> <p>a) Développer des calendriers annuels pour les efforts en matière de suivi et d'évaluation (y compris la rédaction de rapports), conformément aux exigences plus larges du plan de mise en œuvre du projet et aux activités/délais spécifiques en vertu des plans de travail annuels convenus ;</p> <p>b) Réviser et mettre à jour le cadre des résultats du projet sur la base des résultats et des conclusions du suivi et de l'évaluation, notamment en collaboration avec les parties prenantes pertinentes.</p> <p>c) Piloter le suivi et l'évaluation des avancées du projet par rapport au cadre des résultats, au Plan de suivi, d'évaluation, de communication de rapports et d'apprentissage et aux plans de travail annuels, y compris le suivi :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>i. de la réalisation des activités,</li> <li>ii. des risques sociaux et environnementaux et des mesures correctives prises, et</li> <li>iii. des questions sociales transversales, telles que l'égalité des genres et l'intégration du handicap pour garantir leur mise en œuvre rapide et leur conformité aux objectifs.</li> </ol> <p>d) Appuyer l'élaboration et la présentation de rapports semestriels, trimestriels et annuels sur les progrès du Projet conformément aux exigences en matière de rapports pour le protocole d'entente, le comité de gestion du projet et pour des</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les activités programmées pour être livrées dans le plan de travail sont accompagnées d'un programme de suivi bien construit, réalisable et durable ;</li> <li>• Le cadre de résultats du projet est révisé lorsque cela est nécessaire, en collaboration avec les parties prenantes clés et adopté sur la base de résultats et de recommandations claires découlant des efforts de suivi et d'évaluation ;</li> <li>• Les avancées sur la base des objectifs définis dans le cadre des résultats peuvent être démontrées, en effectuant le suivi et l'évaluation des activités d'une manière uniforme afin de garantir la précision et la cohérence des rapports réguliers concernant le projet ;</li> <li>• Les risques et les questions ou problèmes émergents rencontrés durant la mise en œuvre des activités sont identifiés et traités dans les délais impartis sur la base d'un système de contrôle sérieux.</li> <li>• Les pays participants sont aidés afin qu'ils puissent contribuer à la constitution de rapports d'activités bien analysés et synthétisés, dotés de preuves manifestes du lien entre les avancées des activités individuelles et les jalons par rapport aux résultats escomptés et au cadre des résultats du projet ;</li> <li>• Les données et les informations émanant de diverses sources, y compris les travaux sur le terrain, sont collectées de manière stratégique et opportune, analysées en profondeur et synthétisées, en collaboration avec les partenaires clés en vue de présenter</li> </ul>

<p>évènements/groupes de travail périodiques le cas échéant ;</p> <p>e) Diriger la collecte, l'analyse et la compilation de données et d'informations pour faire état des résultats définis dans le cadre de résultats et et le Plan de suivi, d'évaluation, de communication de rapports et d'apprentissage et seconder les chefs de projet, les consultants ou les pays participants dans la collecte et l'analyse des données et informations pertinentes pour leurs activités ;</p>	<p>les avancées réalisées sur la base d'éléments concrets, des enseignements tirés, des résultats d'avancement du projet, des répercussions et des bonnes pratiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Lorsque cela est demandé – et lorsque cela est considéré opportun/réalisable – les gouvernements, les secteurs et les communautés des pays bénéficiaires recevront des orientations ainsi que des conseils qui permettront à leurs systèmes et processus de reporting de rendre compte des réalisations, des avancées vers les résultats poursuivis, des leçons tirées et des bonnes pratiques résultant des activités couvertes par le projet ;</li> <li>• Veiller à ce que soient effectuées les révisions du suivi et que des synthèses /des recommandations soient rédigées et approuvées.</li> <li>• Les révisions participatives du Plan de suivi, d'évaluation, de communication de rapports et d'apprentissage, du calendrier et des résultats soutiennent l'approche et les outils adoptés.</li> </ul>
<p><b>3. Développement et utilisation d'outils S&amp;E efficaces :</b></p> <p>a) Coordonner le développement d'outils de S&amp;E pratiques (par exemple, collecte des données et outils d'analyse, base de données, sondage, etc.) pour compléter le Plan de S&amp;E et le Plan de suivi, d'évaluation, de communication de rapports et d'apprentissage et le cadre de résultats.</p> <p>b) Fournir un soutien et des conseils techniques en matière de suivi et évaluation au Responsable de la mise en œuvre, à l'équipe du projet, aux consultants impliqués dans l'exécution d'activités et, le cas échéant, aux pays et parties prenantes participants.</p> <p>c) Développer les modèles de rapports requis afin de permettre au Responsable de la mise en œuvre de rédiger des comptes rendus concernant les résultats intermédiaires et finaux du projet.</p> <p>d) Garantir la collecte de données ventilées par tranche d'âge et par sexe dans tous les processus.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer des outils de suivi et d'évaluation appropriés et conviviaux, et veiller à ce qu'ils soient bien compris, utilisés efficacement par le projet, les pays participants et les consultants/fournisseurs (le cas échéant) ;</li> <li>• S'assurer que les rapports du projet sont bien étayés, alimentés par des données et/ou informations claires obtenues grâce à l'utilisation d'outils et de mesures S&amp;E ;</li> <li>• Des modèles de suivi et d'évaluation de projet soutiennent et favorisent la compilation de données et informations pertinentes, dans un format qui peut être facilement adapté au besoin des rapports/briefings du projet et qui contribue à mettre en lumière les avancées du projet par rapport aux objectifs.</li> <li>• Des mandats appropriés sont préparés pour les évaluations, faisables en fonction des ressources disponibles et conformes aux normes du DAFT en ce qui concerne les mandats pour les évaluations indépendantes.</li> </ul>

<p>e) Préparer des mandats et/ou des méthodologies de conception pour les évaluations spécifiques identifiées comme hautement prioritaires, en consultation avec les partenaires et parties prenantes.</p> <p>f) Confier, superviser la réalisation et garantir la qualité des évaluations identifiées comme hautement prioritaires, si nécessaire.</p> <p>g) Veiller à ce que l'intégration de l'égalité des genres et de l'inclusion du handicap soit mesurée conformément aux orientations du Plan de suivi, d'évaluation, de communication de rapports et d'apprentissage, et que les options de participation des femmes et des personnes handicapées soient prises en compte et correctement soutenues pour toutes les activités de suivi, d'évaluation et d'apprentissage, en accord avec la stratégie d'égalité des genres et d'inclusion sociale du POLP.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Veiller à ce que les processus d'évaluation proposés soient solides, que les contrats comprennent suffisamment de points de contrôle et respectent les normes de qualité afin de garantir la réalisation des évaluations de la qualité souhaitée et que les rapports répondent aux normes DFAT pour les comptes rendus d'évaluation indépendants. Les rapports du POLP exposent clairement la participation de femmes et de personnes handicapées et font entendre leurs voix.</li> </ul>
<p><b>4. Fournir un appui, des conseils, des formations et des possibilités de perfectionnement concernant les approches de suivi et d'évaluation des activités ;</b></p> <p>a) Proposer des programmes de formation et de développement personnel (par exemple, l'encadrement/le mentorat, l'apprentissage par la pratique, des formations spécifiques) aux pays participants et au personnel du projet et du PROE sur les meilleures pratiques pour les méthodes de suivi et d'évaluation, les outils et les modèles/techniques de rapports, lorsque cela est nécessaire au projet ;</p> <p>b) Procéder à une analyse des besoins en apprentissage en matière de suivi et d'évaluation pour les pays participants, l'industrie ou des groupes communautaires et explorer des manières de soutenir l'apprentissage et le perfectionnement.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Développer et proposer des occasions d'apprendre et de se perfectionner dans le domaine du suivi et de l'évaluation de façon professionnelle ;</li> <li>• Atteindre les objectifs poursuivis en matière d'apprentissage et de perfectionnement - les représentants nationaux des partenaires sont en mesure d'utiliser les techniques et outils de suivi et d'évaluation dans leur contexte national;</li> <li>• Tous les participants comprennent bien les outils de suivi et d'évaluation, y compris les modèles de reporting ;</li> </ul> <p>Les rapports d'analyse des besoins en formation décrivent clairement les besoins en formation et perfectionnement sur les pratiques d'évaluation et de suivi, y compris des suggestions pour une méthodologie et des approches visant à accroître les compétences, accompagnés d'un plan de travail chiffré et limité dans le temps pour orienter la dispense des formations.</p>
<p><b>5. Réseautage, partenariats et collaboration :</b></p>	

<p>a) Soutenir la gestion et la coordination de nouveaux partenariats mis en place durant la réalisation du projet, y compris par le biais de la collaboration avec d'autres projets qui pourraient compléter les activités du POLP, en coopération avec le Responsable de la mise en œuvre et la personne chargée de la communication pour le POLP ;</p> <p>b) Piloter la présentation et la promotion des résultats et objectifs clés du projet obtenus grâce aux activités de suivi et d'évaluation à l'échelle locale, nationale et régionale.</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le PROE, le DAWE et d'autres donateurs travaillent de manière efficace en tant que partenaires régionaux dans l'exécution d'activités fondées sur des données factuelles dans le cadre du Plan d'action régional pour les déchets marins ;</li> <li>• Meilleure connaissance des résultats et conclusions du projet par le PROE, le DAWE et d'autres donateurs et parties prenantes.</li> <li>• Solide réseau de partenaires à l'échelle mondiale, nationale, régionale et communautaire désireux d'apporter leur soutien et de collaborer pour atteindre les objectifs du projet (et du plan plus général de lutte contre les déchets marins) et réaliser ses activités.</li> </ul>
--	---

### **Remarque**

Les normes de performance ci-dessus sont fournies à titre indicatif uniquement. Les mesures exactes de performance concernant ce poste devront être examinées plus en détail par son titulaire et le responsable projet/directeur dans le cadre du processus d'amélioration des résultats personnels du PROE.

Cette partie pourrait être reflétée dans le Plan de développement des performances du candidat sélectionné.

### **Complexité du travail**

#### **Les tâches suivantes sont généralement les plus exigeantes :**

- Rendre opérationnel et créer un espace de socialisation du Plan de suivi, d'évaluation, de communication de rapports et d'apprentissage du POLP afin de garantir sa conformité, sa cohérence, sa rigueur et son aspect pratique en collaboration avec le donateur, les pays participants et les partenaires clés ;
- Veiller à la mise en œuvre des activités du projet de manière à pouvoir mesurer les avancées réalisées pour atteindre les résultats recherchés et à identifier les éléments indiquant les éléments qui prouvent que des étapes vers ces résultats ont été franchies.
- Gérer la collecte de données et d'informations, faciliter les analyses participatives pour saisir les enseignements tirés et appliquer de bonnes pratiques en utilisant les outils et systèmes de suivi et d'évaluation approuvés développés dans le cadre du projet ;
- Apporter des conseils et orientations en temps opportun au responsable de la mise en œuvre, à l'équipe du projet et au personnel du PROE ainsi qu'aux consultants et experts recrutés pour des activités ;
- Élaborer et produire des supports d'apprentissage et de perfectionnement en matière de suivi et d'évaluation destinés à des contextes spécifiques, ainsi que des orientations à l'intention des pays participants en ce qui concerne le développement de leurs propres outils de suivi et approches.

## Relations fonctionnelles et compétences connexes

Principaux contacts internes ou externes	Nature de l'interlocuteur le plus courant
<p><b>Externe</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Département australien de l'Agriculture, l'Eau et l'Environnement</li> <li>• ;</li> <li>• Donateurs et autres organisations régionales (p. ex. les agences du CORP), y compris leurs équipes de projet ;</li> <li>• Comités de gestion des projets et les groupes de travail ;</li> <li>• Pays bénéficiaires ;</li> <li>• Experts, consultants et fournisseurs ;</li> <li>• Organisations régionales/internationales ;</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès aux données et aux informations ;</li> <li>• Coordonner et harmoniser les outils et les pratiques de suivi et d'évaluation ;</li> <li>• Conseils et assistance ;</li> <li>• Consultations et collaboration ;</li> <li>• Faciliter un processus participatif pour la collecte, l'analyse, l'interprétation de données et l'apprentissage ;</li> <li>• Négociations, communications et rapports ;</li> <li>• Proposer une offre de formation et perfectionnement en matière de suivi et d'évaluation.</li> </ul>
<p><b>Interne</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Responsable de la mise en œuvre ;</li> <li>• Équipe POLP ;</li> <li>• Équipe de direction du PROE ;</li> <li>• Autres programmes du PROE ;</li> <li>• Unité de coordination des projets du PROE</li> <li>• Équipe du service des finances du PROE.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Accès aux données et aux informations ;</li> <li>• Collaboration et coordination ;</li> <li>• Travail en équipe ;</li> <li>• Conseils et soutien ;</li> <li>• Couverture des activités et comptes rendus ;</li> <li>• Faciliter un processus participatif pour la collecte, l'analyse, l'interprétation de données et l'apprentissage ;</li> <li>• Communication et échange d'informations ;</li> <li>• Discussions et négociations ;</li> <li>• Rédaction de la correspondance.</li> </ul>

## Niveau de délégation

### Le titulaire du poste :

- Apte à rechercher des possibilités de financement pour des activités de projets soumis à autorisation

## Profil personnel

*Cette section sert à définir le profil requis pour exécuter le rôle avec 100 % d'efficacité. Il peut s'agir d'une combinaison de connaissances/expériences, de qualifications ou d'un niveau équivalent*



*d'apprentissage par l'expérience ou de compétences clés, d'attributs ou de qualifications propres à un poste.*

## Qualifications

<b>Indispensables</b>
1. Qualifications minimums, ou expérience équivalente, d'un master (maîtrise) en Environnement mondial ou régional et en développement durable, en Économie ou en administration des affaires, en Science sociale ou autres domaines techniques pertinents.

## Connaissances/Expérience

<b>Indispensables</b>
2. Au moins 7 ans d'expérience approfondie en matière de suivi et d'évaluation, avec une certaine capacité technique, dans le cadre de projets liés à l'environnement, aux déchets, aux impacts humains/sociaux ou à la gouvernance, de préférence dans la région du Pacifique insulaire (ou dans des environnements avec un développement comparable).
3. Excellentes capacités de conseil stratégique et d'analyse, en particulier dans l'élaboration et la mise en œuvre de cadres de suivi et d'évaluation.
4. Connaissance éprouvée des concepts, principes et « bonnes pratiques » actuels et émergents de suivi et d'évaluation, et de leur application aux organisations régionales et internationales, de préférence dans les îles du Pacifique.
5. Excellente connaissance - et appréciation de - les défis auxquels est confrontée la région du Pacifique insulaire et capacité avérée à travailler au sein d'une équipe multidisciplinaire et multiculturelle ; solide expérience pour établir et entretenir des relations efficaces avec un groupe de personnes diverses, notamment à différents niveaux d'un gouvernement, d'une ONG et de divers groupes de parties prenantes.
6. Expérience approfondie de la gestion de programmes et de projets, avec un intérêt particulier pour le suivi et l'évaluation, y compris la gestion financière, l'élaboration de propositions, l'organisation d'une offre de formation et de perfectionnement et la rédaction de rapports.
7. Excellentes compétences en communication écrite et orale en anglais, ainsi que des compétences et de l'expérience dans le travail et la facilitation de la communication avec des groupes techniques et divers afin de garantir une communication efficace, le partage à chaque public.

## Capacités essentielles/Attributs/Compétences spécifiques au poste

*Les niveaux suivants sont normalement attendus pour obtenir 100 % d'efficacité :*

Niveau expert	<ul style="list-style-type: none"><li>• Conseil et esprit d'analyse ;</li><li>• Bonnes pratiques et développement du suivi et de l'évaluation ;</li><li>• Rendre opérationnel les cadres de suivi et d'évaluation ;</li></ul>
---------------	---

	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Rapports, planification, budgétisation et mise en œuvre des programmes de travail.</li> </ul>
Niveau avancé	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Communication ;</li> <li>• Gestion des données ;</li> <li>• Réseautage ;</li> <li>• Renforcement des capacités et réalisation de modules/supports de formation.</li> </ul>
Connaissance pratique	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Élaboration de rapports /connaissance des finances de projet ;</li> <li>• Pratique générale de gestion de projet ;</li> <li>• Appréciation des thématiques environnementales dans la région des îles du Pacifique ;</li> <li>• Appréciation des questions et défis émergents dans la région du Pacifique.</li> </ul>
Sensibilisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Plan stratégique du PROE ;</li> <li>• Un Pacifique plus propre 2025 ;</li> <li>• Objectifs de développement durable ;</li> <li>• Une sensibilisation au programme ciblé d'assistance de l'Australie dans la région du Pacifique : (<a href="https://dfat.gov.au/geo/pacific/engagement/Pages/strengthening-our-pacific-partnerships.aspx">https://dfat.gov.au/geo/pacific/engagement/Pages/strengthening-our-pacific-partnerships.aspx</a>)</li> </ul>

## Comportements essentiels

Il est attendu des fonctionnaires du PROE qu'ils adhèrent aux valeurs de l'organisation et à son code de conduite, qui revêtent une importance essentielle dans le cadre de l'amélioration des résultats personnels :

- Leadership environnemental
- Prestation de services
- Juste appréciation de notre personnel
- Intégrité

### Modification de la description de poste

*Des modifications à la description du poste peuvent s'avérer nécessaires de temps à autre en raison de la nature changeante de notre environnement de travail, y compris les exigences technologiques ou les changements législatifs. Cette description de fonction peut être revue dans le cadre de la préparation de la planification des performances pour le cycle annuel de prestations ou selon les besoins.*

## C. RÉMUNÉRATION GLOBALE ET CONDITIONS D'EMPLOI

*« En raison de la situation liée au COVID-19 qui touche la région et de la priorité que le PROE accorde à la sécurité, la santé et le bien-être de son personnel, veuillez noter qu'il pourrait y avoir d'éventuels retards dans la prise de rendez-vous. Il sera possible d'aborder cette question avec les candidats sélectionnés et tout rendez-vous et embauche sera envisagé(e) uniquement lorsque les conditions dans la région permettront l'intégration de nouveaux membres du personnel. »*

**Lieu d'affectation** : Apia, Samoa.

**Durée** : La nomination est d'une durée de 3 ans au départ avec renouvellement possible pour 2 à 3 ans, en ligne avec le calendrier du projet, sous réserve de la performance au cours de la période initiale, la continuité des activités de projets connexes et la disponibilité des fonds.

**Salaire** : Le salaire est libellé en droit de tirage spécial du Fonds monétaire international (DTS). La rémunération pour ce poste correspond à l'échelle salariale 11 du barème des traitements du PROE. Le salaire de base sera de 35 440 DTS par an. Il équivaut actuellement à 135 253 talas du Samoa (52 020 USD) par an. Tous les postes ont fait l'objet d'une évaluation afin de refléter le niveau de responsabilité, d'expérience et de qualification requis. La progression sur l'échelle des traitements dépendra de l'évaluation des performances annuelles.

**Indemnité différentielle du coût de la vie (COLDA)** : Une indemnité différentielle de coût de la vie s'élevant à 4 695 DTS sera également versée au candidat retenu. L'équivalent actuel en talas du Samoa est de 17 917 SAT (6 891 USD) par an. L'indemnité différentielle du coût de la vie correspond à la différence du coût de la vie constatée entre Suva et Apia. Cette indemnité est revue périodiquement sur la base de données déterminées par un examinateur indépendant.

**Ajustements** : Les rémunérations et les allocations pour le personnel recruté à l'échelle internationale sont versées en talas du Samoa et ajustées sur une base mensuelle tenant compte de la valeur moyenne annuelle du DTS par rapport au tala du Samoa (SAT) au moment du versement de la rémunération. Les fluctuations du DTS sont cependant limitées à une fourchette de 5 % par rapport à un point de référence fixé annuellement. La rémunération est versée tous les mois en SAT équivalents. Au moment de la rédaction de la présente description, le taux de change est d'environ 1,00 USD pour 2,60 SAT

**Mandat** : Pour le personnel recruté en dehors des frontières du Samoa, le mandat commence dès le jour où le candidat retenu quitte son domicile pour prendre ses fonctions. La nomination est soumise à un examen médical favorable ainsi qu'à une période d'essai de six mois.

Une nomination peut être résiliée à la suite (i) de l'expiration de la période désignée (ii) de la remise d'un préavis d'un mois par l'une des deux parties (iii) sans préavis d'aucune des parties sous réserve du paiement d'un mois de salaire comme indemnité compensatrice de préavis ou (iv) d'un renvoi avec ou sans préavis pour raison disciplinaire.

**Évaluation des performances** : L'évaluation des performances annuelles, et des récompenses qui y sont liées, repose sur le processus d'amélioration des résultats personnels du Secrétariat.

**POUR LE PERSONNEL RECRUTÉ EN DEHORS DES FRONTIÈRES DU SAMOA, LES CLAUSES SUIVANTES S'APPLIQUENT :**

**Frais de déménagement :** Le PROE peut prendre en charge certains frais de nomination et de résiliation pour le personnel recruté en dehors des frontières du Samoa, comme les frais de voyage ou de logement du candidat retenu, et des personnes à charge qui l'accompagnent, entre le point de recrutement et Apia, ainsi que pour le retour, par l'itinéraire le plus court et le plus économique. Cela inclut :

- des billets d'avion en classe économique ;
- des frais raisonnables pour emballer, assurer, expédier et transporter les meubles, les effets personnels et du ménage dans un conteneur traditionnel de 6 mètres ; et
- un excédent de bagages pouvant aller jusqu'à 20 kg par personne pour le candidat retenu et chaque membre de sa famille.

**Indemnité d'installation :** Un montant forfaitaire de 1 100 DTS peut être versé dès la prise de fonction et à l'arrivée à Apia. Cela correspond, selon les taux actuels, à 4 198 SAT (1 615 USD).

**Hébergement provisoire et assistance :** À leur arrivée à Apia, le candidat retenu et les personnes à sa charge peuvent disposer d'un hébergement provisoire dans un hôtel convenable ou dans tout autre logement meublé pour une durée de 6 jours ouvrables. Le candidat retenu bénéficiera d'une assistance pour l'aider à s'installer à Apia. Celle-ci inclut, par exemple, la recherche d'un logement convenable à louer.

**Privilèges et immunités :** La rémunération du PROE est non imposable pour les non-citoyens ou non-résidents du Samoa, cela inclut l'importation en franchise d'effets personnels et ménagers détenus et utilisés par eux pendant moins de six mois, dans les 6 mois suivant la prise de fonction.

**Indemnité de rapatriement :** Le candidat retenu a droit à une indemnité de rapatriement qui équivaut à deux semaines de salaire à la fin du contrat, sous réserve que le contrat ne soit pas prolongé ou renouvelé.

**POUR L'ENSEMBLE DU PERSONNEL RECRUTÉ À L'ÉCHELLE INTERNATIONALE, LES CLAUSES SUIVANTES S'APPLIQUENT :**

**Indemnité pour frais d'étude :** Les frais d'études ou de formation peuvent être remboursés sur présentation des reçus réels pour les enfants à charge, jusqu'à concurrence de 75 % des coûts réels, comme le prévoit la politique du PROE en matière d'allocations d'études. Cette indemnité s'élève actuellement à un montant maximum de 15 600 SAT (6 000 USD) par an et par enfant à charge, avec un maximum de 46 800 SAT (18 000 USD) par an et par famille de trois enfants ou plus, s'ils sont éligibles.

**Vacances scolaires – Voyage :** Il est prévu de prendre en charge un billet d'avion en classe économique par an, entre le lieu d'enseignement (partant du principe qu'il s'agisse du domicile connu) et Apia pour (i) chaque enfant à charge qui n'étudie pas au Samoa ou (ii) pour le membre du personnel ou l'époux(se) qui souhaite rendre visite à ses enfants, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les six derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

**Congé dans les foyers – Voyage :** Un aller-retour en avion en classe économique est prévu entre Apia et le domicile reconnu pour le membre du personnel et les personnes à sa charge après une période de

18 mois de service dans le cadre d'un contrat de 3 ans, à condition que le voyage n'ait pas lieu dans les 12 derniers mois précédant la date d'expiration du contrat.

**Aide au logement :** Le personnel international peut recevoir une aide au logement s'élevant à 75 % d'un loyer ordinaire au Samoa pour un logement meublé de cadre expatrié. Son montant actuel est de 2 850 SAT (1 096 USD) par mois. Cette aide est revue annuellement et ajustée sur l'évolution actuelle du marché locatif local.

**Aide en matière de sécurité :** Les dépenses en matière de sécurité peuvent faire l'objet d'un remboursement sur présentation des justificatifs requis et jusqu'à 2 400 SAT (923 USD) par an, tel que stipulé dans la politique du PROE sur l'aide en matière de sécurité.

**Congé annuel :** 25 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 50 jours maximum).

**Congé maladie :** 30 jours ouvrables par an (jusqu'à un cumul de 90 jours maximum).

**Autres congés :** Des dispositions existent également pour les congés de maternité ou de paternité, les congés pour raisons familiales et les congés spéciaux sans traitement.

**Déplacements professionnels :** Le PROE prend en charge les dépenses liées aux déplacements professionnels selon les dispositions prévues pour le personnel obligé de quitter Apia pour affaires.

**Assurance-vie, en cas de décès accidentel et assurance-invalidité :** Tous les salariés sont couverts par la police d'assurance du PROE comprenant une assurance-vie, une assurance en cas de décès accidentel et une assurance-invalidité, valable 24 heures sur 24.

**Frais médicaux :** Tous les salariés du PROE et les personnes à leur charge bénéficient d'une prise en charge des frais médicaux, dentaires et optiques raisonnables, selon les conditions générales du plan du PROE pour la prise en charge des frais médicaux internes.

**Retraite :** Le PROE versera le salaire de base minimum samoan requis par la loi à la Caisse nationale de prévoyance du Samoa. Un expatrié recruté sur le plan international a la possibilité de choisir un autre fonds (caisse d'assurance vieillesse) pour leur cotisation à la retraite.

### **Formation et perfectionnement**

Les possibilités d'apprentissage et de perfectionnement dépendent du processus d'amélioration des résultats personnels du PROE et des plans individuels en la matière.

### **Définitions :**

Par « personne à charge », il faut entendre l'époux (se) et les enfants financièrement à la charge d'un salarié.

Par « enfant à charge », il faut entendre tout enfant de salarié qui n'est pas marié, est financièrement dépendant, est l'enfant légitime ou légalement adopté qui :

- n'a pas encore atteint l'âge de 16 ans ; ou
- n'a pas encore atteint l'âge de 19 ans et est encore étudiant à temps plein dans une école secondaire ; ou
- n'a pas encore atteint l'âge de 25 ans et est inscrit comme étudiant à temps plein dans une université ou toute autre institution de l'enseignement supérieur ; ou

- souffrant d'incapacités d'ordre psychologique ou physique.

Par « expatrié », il faut entendre un membre du personnel recruté à l'international, qui n'est pas un citoyen ou un résident permanent de Samoa, et qui ne réside au Samoa qu'en raison de son emploi au PROE.

**Égalité des chances** : Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances dans l'emploi et la profession. Les hommes et les femmes sont également éligibles pour occuper tout poste au sein du PROE.

**Généralités** : La nomination au poste se fera selon les conditions générales du règlement du personnel du PROE, dont un exemplaire sera remis au candidat retenu.

## E. RENSEIGNEMENTS ADMINISTRATIFS

**INDISPENSABLES** : Les candidatures doivent inclure :

1. Formulaire de candidature dûment complété téléchargeable dans la rubrique « Carrières » de notre site Web (***vous devez remplir intégralement tous les domaines demandés dans le formulaire, en particulier les déclarations indiquant que vous répondez aux critères - Ne faites PAS référence à votre CV) À défaut, votre candidature ne sera pas prise en considération***) ;
2. un CV détaillé.

***Les dossiers de candidature qui ne contiennent pas le formulaire de candidature du PROE dûment rempli ni tous les documents requis ci-dessus ne seront pas pris en considération.***

**Envoi des candidatures :**

- a) **PAR E-MAIL** : (***OPTION PRÉFÉRÉE***) L'objet doit être libellé de la façon suivante « **Candidature au poste de Spécialiste en suivi et évaluation – Projet de gestion des déchets pour l'océan Pacifique** » et l'envoyer à [recruitment@sprep.org](mailto:recruitment@sprep.org) OU
- b) **PAR LA POSTE OU PAR FAX** : La candidature doit être adressée et envoyée à : Le Directeur général, PROE, P.O. Box 240, Apia ou Fax (685) 20231 et clairement indiquer « **Candidature au poste de Spécialiste en suivi et évaluation – Projet de gestion des déchets pour l'océan Pacifique** »

Pour obtenir davantage d'informations sur le PROE et ses travaux dans la région consultez le site Web du PROE [www.sprep.org](http://www.sprep.org)

Pour toute autre question, veuillez contacter Mme Marion T. Chan Chui par téléphone, au (685) 21929 ext 328, ou par courriel : [marionc@sprep.org](mailto:marionc@sprep.org)

**Date limite de dépôt des candidatures : Vendredi 1<sup>er</sup> mai 2020** : Les candidatures reçues après cette date ne seront pas prises en considération.

**Le PROE souscrit au principe de l'égalité des chances dans l'emploi**